

COMPTE RENDU
CONSEIL MUNICIPAL du 11 octobre 2014

Présents : Christian PAILLOUX, Sylvie BURLLOT, Gérard GUITTARD, Thierry VALLEIX, Anne-Sophie BAGE, Maïté BARBECOT, Marie-Paule CHAZAL-COULON, Aurore PALLOT, Maria SENECAIRE, Odile VELLETT, Julien ADAMI, Patrice LÉBOUCHARD, Jean-Luc MIOCHE.

Excusée : Guy GALLAIS (pouvoir donné à Jean-Luc MIOCHE), Arnaud LAPRA (pouvoir donné à Christian PAILLOUX).

Secrétaire de séance : Thierry VALLEIX

Ordre du jour :

- D.I.A.
- Poste secrétariat
- Point Communauté de Communes
- Information transfert ADS
- Information SIVOM (Jean-Luc MIOCHE)
- Amendes de Police
- Indemnités Comptable du Trésor
- Travaux ruelles de bourg (demande de subvention)
- Demande concert Eglise
- Demande atelier artisan
- Demande ARKOSE
- Convention Château/HAMARD/Mairie
- Point sur les commissions
- Questions diverses

Le Maire ouvre la séance et propose de traiter les deux premiers points de l'ordre de jour en huis clos.

Les élus à l'unanimité votent la tenue de la séance à huis clos pour évoquer les points DIA et Poste secrétariat.

DIA :

Deux parcelles à Saint-Saturnin : ZR 200 et ZW 84.

Les élus à l'unanimité ne souhaitent pas préempter.

Poste secrétariat :

Après discussion, le conseil municipal, à la majorité, crée un poste d'adjoint administratif de 1^{ère} classe à 24,5h hebdomadaire. Il charge le maire d'effectuer les démarches nécessaires.

Le Maire clôture la séance en huis clos et ouvre la séance en public.

Validation du compte rendu du conseil municipal du 6/09/2014

Une remarque est formulée concernant les termes utilisés dans le point sur l'AVAP. En effet, il est noté "*l'esquisse faite par Mme CROS*". Cependant, il semble que le terme "esquisse" soit un peu restrictif et qu'il serait plus opportun d'employer les termes "*modèle fourni par ...*" afin de veiller à l'interprétation de chacun.

Après discussion, il est décidé de ne pas modifier la formule initiale.

Le compte rendu est approuvé à l'unanimité.

Point Communauté de Communes

↳ **DGF bonifiée**

Le dernier conseil communautaire a acté le principe de partage via un fond de concours pour la DGF Tourisme. La commune d'Aydat qui jusqu'à présent intégrait en totalité dans son budget le montant de la DGF, s'engage à reverser pour 2015, 20% de sa DGF à la Communauté de Communes et à revoir à la hausse cette participation pour les années à venir.

A l'issue du débat, les élus souhaitent que, dans le cadre du fond de concours, des critères d'attribution soient définis que soient indiquées en début d'année les actions qui bénéficieront d'un financement par la DGF Tourisme et que soit réalisé en fin d'année un bilan des actions prévues.

↳ **Clos d'Issac**

Une visite du site est prévue le 18 octobre à 10h pour tous les élus du territoire (communautaires et locaux).

Le groupe de travail a rencontré le cabinet d'étude. Il a été décidé que le cabinet d'étude rencontrera l'ensemble des nouveaux élus. Les rencontres sont prévues le 13 octobre pour les élus communautaires et le 20 octobre pour les élus locaux. Des conclusions seront définies à l'issue de ces entretiens

De plus, lors d'une rencontre des acteurs sociaux de la Communauté de Communes, il a été évoqué que le Conseil général recherche des locaux pour la consultation PMI sur le territoire communautaire. Il a été évoqué la solution du Clos d'Issac.

Une réflexion concernant un projet de cuisine collective locale au niveau du territoire de la Communauté de Communes avait été envisagé avec le foyer du Ceyran. Cependant, la collaboration avec le foyer ne peut être réalisée. Ainsi, une autre piste est envisagée sur le site du Clos d'Issac. Ce projet de cuisine est à l'étude dans le cadre de la commission mutualisation.

↳ **DSP Maison de la Monne à Olloix**

Une procédure de DSP a été lancée. L'étude des candidatures est en cours. De plus, suite aux remarques de l'ancien délégataire, un chiffrage pour la création de 4 chambres aux normes hôtelières, sans remettre en cause l'hébergement collectif, est en cours.

↳ **DSP Puy d'Alou au Vernet Ste Marguerite**

Il a été décidé de relancer une DSP sur les critères initiaux, c'est-à-dire mixité des fonctions (épicerie, restauration individuelle et collective, ...). Si la DSP n'aboutit pas, le site devra être vendu. Les subventions seront à rembourser, ainsi que la TVA, soit un montant approximatif de 160 000€.

Cependant, il est constaté une signalétique insuffisante du Puy d'Alou qui serait peut-être à revoir et à renforcer.

↳ **Agrandissement de l'aire de covoiturage de la Jonchère**

L'achat du terrain voisin est en cours de négociation.

↳ **Signalétique**

Celle des zones artisanales du territoire doit être revue, auprès du Conseil général, pour plus de visibilité.

Suite à la demande de la commune de Saint-Amant-Tallende, il lui a été accordé de pouvoir bénéficier d'une signalétique identique à celle de la Communauté de Communes pour sa zone artisanale.

La signalétique de l'office du tourisme doit être améliorée. Ceci a été pris en compte par les commissions et fait partie intégrante de leur travail. L'objectif étant que ce dernier soit finalisé pour la prochaine saison. De plus, il est rappelé que le salon de thé n'existe plus mais que sa signalétique n'a toujours pas été enlevée ; de même la signalétique pour l'atelier Zinzoline d'Aurélié Robert qui doit être rajoutée. Ainsi, les plaquettes de la Communauté de Communes nécessitent une mise à jour.

Information transfert ADS– cf document

Il est rappelé qu'initialement, une réflexion avait été engagée avec la Communauté de Communes Gergovie Val d'Allier, mais n'avait pas abouti, en raison d'un périmètre d'action insuffisant. Ainsi, depuis quelques temps, la réflexion se tient au niveau du syndicat mixte du Grand Clermont. Ce dernier a chiffré le coût pour les communes qui s'élèverait pour Saint-Saturnin à environ 7 000 €. De plus, l'instruction d'un PC serait évaluée à 280 € sur notre territoire contre 540€ en région lyonnaise. Un logiciel spécifique doit être acheté dont le coût avoisinerait 60 000€. Il serait couplé au S.I.G. Le syndicat mixte du Grand Clermont souhaite demander à l'Etat de repousser la date du transfert de compétences au 1^{er} Juillet 2015. D'autant plus que c'est une mesure de transfert de compétence, sans transfert de moyen.

La réflexion au niveau du Grand Clermont se poursuit, et aucune décision n'a été actée.

Est abordée la question de la réforme territoriale (seuil minimum de 20 000 habitants pour une Communauté de Communes). Une démarche a été effectuée par les territoires ruraux concernant la réforme en cours des Communautés de Communes. Les territoires ruraux mettent en avant les besoins spécifiques de leur territoire. Cela aurait pour objectif de moduler le seuil minimum d'habitants dans une intercommunalité. A suivre.

Information SIVOM de la région d'Issoire (Jean-Luc MIOCHE)

Selon les textes réglementaires, les rapports sur le prix et la qualité de l'eau et de l'assainissement non collectif doivent être présentés en conseil municipal avant le 31 décembre 2014, et pour les communes de plus de 3 500 habitants, les documents sont consultables en mairie.

Ceci est présenté par JL Mioche délégué au SIVOM, avec un rappel historique du syndicat (voir document).

Des interrogations sont soulevées concernant :

↳ La déperdition sur les réseaux

Les études font état de 20 à 40% de perte sur les réseaux. Cependant, ce point n'est pas abordé dans le rapport du SIVOM. Par contre, le syndicat met en place des actions au niveau de l'adduction d'eau des fontaines en proposant un circuit fermé d'eau.

Les élus souhaitent demander une étude au SIVOM pour que l'eau de la fontaine de l'Ormeau soit recyclée plutôt que rejetée à l'égout.

↳ Le prix de l'eau

↳ La gestion des plans du réseau communal

Il sera demandé au SIVOM, par l'intermédiaire du délégué, s'il existe des plans précis du réseau communal de Saint-Saturnin, qui en a la possession et sous quelles formes.

Après avoir entendu l'exposé, le conseil municipal approuve à l'unanimité l'exposé.

Amendes de police

Il est rappelé que suite à une rencontre entre des élus et le Conseil général 63 (M. TIXIER) au sujet de la sécurité sur les traverses, il a été envisagé la mise en place de radars pédagogiques. Les radars permettent de réduire la vitesse pour un temps car l'effet s'estompe rapidement. Il a donc été conclu de mettre en place des radars mobiles déplaçables par nos soins, enregistrant le nombre de voitures, la vitesse, mais n'affichant pas cette dernière au-delà d'un certain seuil.

L'achat des radars peut être subventionné dans le cadre des amendes de polices. Ce programme subventionne 50% des dépenses HT liées à l'amélioration de la sécurité routière plafonné à 7 500€ de subvention.

Le coût pour deux radars est de 10 283,02€HT soit 12 339,62€ TTC. Le Conseil général se charge de monter le dossier de demande de subvention, puisque les deux radars seront positionnés dans un premier temps sur des routes départementales (traverse de Saint-Saturnin et de Chadrat).

Le conseil municipal approuve à l'unanimité l'achat des 2 radars pédagogiques mobiles et autorise le maire à solliciter des subventions dans le cadre des amendes de police.

De plus, un débat s'engage concernant les équipements de sécurité, tels que trottoirs, marquage au sol, abris de bus. Ils peuvent faire l'objet d'une demande de subvention dans le cadre des amendes de police. Ils pourraient être envisagés au niveau du Lotissement des Monnes ou de l'abri bus Route de Champeix.

Par ailleurs, la demande de comptage de la circulation auprès du Conseil général est maintenue.

Indemnité Comptable du Trésor

Dans le cadre des missions exercées par le comptable du trésor pour la commune de Saint-Saturnin, **le conseil municipal décide, à l'unanimité, d'allouer une indemnité dite « de conseil » à M. MARION BERTHE d'un montant de 427, 67 €.**

Travaux ruelles de bourg (demande de subvention)

Il est rappelé les divers programmes de travaux engagés dans le cadre des projets subventionnables au titre du Fonds d'Intervention Communale (FIC 2013-2015) du Conseil général. Les travaux portant sur les rues du bourg avaient été proposés en 2014 pour un montant de 202 506 € HT, mais pour des raisons d'échéancier de travaux, ils avaient été remplacés par les travaux de la deuxième tranche de l'aménagement de la Place des Razes, Place du 8 mai. Ainsi, sur le montant total éligible au FIC 2013-2015 (480 000€), seuls des travaux pour un montant de 98 840€ peuvent être subventionnables au titre de 2015, car le reste de l'enveloppe a été consommé en 2013 et 2014.

Les rues à proposer, doivent être définies, afin de présenter le dossier de demande de subvention avant le 15 octobre, date limite de dépôt auprès des services du Conseil général.

L'estimatif des travaux est le suivant :

Rue des Farges	29 255,00 €HT
----------------	---------------

Impasse de l'Enfer	4 710,00 €HT
Rue des Gourlettes	22 870,00 €HT
Rue Cotes Gros Jean	24 195,00 €HT
Rue de la Boucherie	59 655,00 €HT
Rue des Courtes et Place	9 135,00 €HT
Rue de la Poterne	13 715,00 €HT

Cependant, une discussion s'engage sur le montant total à présenter au financeur. En effet, pour un montant de travaux d'environ 100 000 €, la commune bénéficiera de plus de 80% de subvention cumulées (Conseil régional, Etat et Conseil général) et sur le reste de travaux le taux de financement sera moindre. Il est décidé de proposer un montant subventionnable identique à celui éligible.

D'autre part, après débat sur le choix des rues, le cheminement vers l'église est favorisé soit, rue des Farges, impasse de l'Enfer et rue de la Boucherie.

Ainsi **le conseil municipal décide à l'unanimité de présenter une demande de subvention dans le cadre de la programmation FIC 2015 portant sur la rue des Farges, l'Impasse de l'Enfer, et la rue de la Boucherie pour un montant HT de 98 840 €.**

Panneaux Autoroute (Insertion ordre du jour)

Grâce au contact de Gérard Guittard, un courrier de demande de subvention va être envoyé aux différents financeurs potentiels (CG, CR, ComCom, OT, Réserve Parlementaire des députés national et européen et des sénateurs).

Le coût global est estimé à 13 000 € par panneau. Cependant, par soucis d'harmonisation, les deux panneaux doivent être changés.

Les services en charge de remplacer les panneaux interviennent dès que la décision de remplacement est prise.

Une discussion s'engage sur la possibilité de récupérer le panneau en moins mauvais état afin d'éviter le gaspillage et permettre une signalétique de la commune.

Demande concert église

Le directeur artistique et le président du Festival Baroque d'Auvergne ont demandé la possibilité d'organiser un concert dans l'église le 1^{er} aout 2015 à l'occasion des 20 ans du Festival. Le festival avait déjà organisé des concerts dans l'église. Cependant, leurs exigences étant de plus en plus importantes, il avait été décidé de ne plus leur mettre à disposition.

Un nouveau prêtre est affecté à l'église de Saint-Saturnin. Ainsi, **une rencontre** sera organisée avec lui **afin de définir les modalités d'utilisation de l'église en dehors des offices.**

Demande atelier artisan

M. PASDELOUP Bruno a contacté la municipalité car il est à la recherche d'un atelier d'artisan en location pour accueillir son activité de fabrication de papier artisanal. Il recherche un atelier d'environ 100m², qui comprendra un espace boutique, un atelier visitable, et une salle pour organiser des stages et si possible une pièce supplémentaire permettant une exposition sur les origines du papier, et quelques anciennes machines d'imprimerie.

Après discussion, les élus concluent que cette proposition est intéressante et correspond à l'image souhaité du village. De plus, il est important et nécessaire d'accompagner ce type de projet. Cependant, la municipalité ne possède pas de local de 100 m². La réflexion peut donc être porté sur les locaux hors du cœur de bourg, aussi bien municipaux que privé (grange de Chadrat, local anciennement occupé par Lez'art vert, ...).

Le conseil municipal décide de mandater Marie-Paule CHAZAL et Jean-Luc MIOCHE afin de répondre à cette demande.

Boutique Rue de la Boucherie – Mme Douat (Insertion Ordre du Jour)

Il est rappelé la demande d'une couturière cherchant un local et travaillant avec Sophie DOUAT. De plus, un photographe avait aussi sollicité la municipalité pour un lieu d'exposition. Les deux activités pourraient être complémentaires.

Le conseil municipal décide de charger la commission développement économique et touristique (Jean-Luc MIOCHE et Marie-Paule CHAZAL) de

- ↳ **Rencontrer les personnes** ayant déjà sollicité la municipalité,
- ↳ **Etablir un avis** sur l'adéquation de leur proposition avec les besoins et l'offre sur la commune,

↳ **En cas de non correspondance** entre les besoins et l'offre, d'**informer de la disponibilité des locaux** pour avoir un choix d'activité.

Demande ARKOSE

L'association ARKOSE a sollicité directement le maire pour la possibilité de mettre en place un chantier école sur le site de Chaumeix en partenariat avec le lycée agricole de Rochefort-Montagne, projet Bac Pro débroussaillage et restauration mur pierre sèche. Le maire a donné son autorisation. Le chantier s'est déroulé le 2 et 3 Octobre 2014. Un panneau sera installé sur place.

Le panneau-photo sera transmis aux élus.

Demande de J. Gaumy – Projet Rue de la Pougère (Insertion ordre du jour)

Thierry VALLEIX présente le projet consistant en la création d'un mur en pierre sèche le long de la rue de la Pougère en échange de la cession à titre gracieux d'une bande de terrain par Mr Gaumy. L'intérêt pour la commune serait de pouvoir bénéficier, à cet endroit, d'emplacements de parking et de zone de stockage pour les containers d'ordure ménagère. Le chantier de construction du mur en pierre sèche serait organisé par l'association ARKOSE à condition qu'il soit encadré par un professionnel.

Les élus demandent s'il n'est pas possible de solliciter l'association les amis de Saint-Saturnin et l'équipe PDI pour effectuer ce chantier. De plus, le terrassement rue de la Pougère pourrait être conjoint avec celui prévu en bas de l'entrée de Chadrat. Les élus précisent que le projet avait été amorcé sous le précédent mandat. Des plans ont déjà été réalisés.

Le conseil municipal charge Thierry VALLEIX de lui présenter un estimatif pour le terrassement de la reprise de voirie et pour l'encadrement du chantier par un professionnel.

De plus Thierry VALLEIX informe le conseil municipal que la convention avec Mr PIONCHON portant sur le nettoyage du talus par la commune et la réalisation d'un mur par Mr PIONCHON, a été signée.

Demande Convention /Hamard/Mairie

Il est rappelé que Mr PENICAUD souhaite pomper de l'eau du lavoir de la Freydière pour alimenter une réserve d'eau servant à l'arrosage des plantations du Château. La commune est propriétaire du lavoir et Mr Hamard a un droit d'eau sur l'écoulement du lavoir.

Ainsi, une convention entre les trois parties est en cours d'écriture. La municipalité a émis des remarques sur le niveau de l'eau dans le lavoir qui doit rester constant et sur le bruit occasionné par le pompage.

Travaux d'Aménagement de Bourg – Eclairage Place des Razes Tranche II (Insertion ordre du jour)

La deuxième tranche des travaux d'aménagement de Bourg se terminant, il devient urgent de mettre en place un éclairage public. Le SIEG a présenté un devis pour 5 candélabres pour un montant de 11 400,90€ TTC dont 4750,90€ à charge de la commune.

Une discussion s'engage sur l'opportunité d'éclairer les places publiques. Cependant, la grange de mai est de plus en plus utilisée. De plus, le recours à l'extension nocturne grâce aux horloges astronomiques permet de limiter les dépenses d'éclairage public.

Ainsi, après avoir délibéré, **le conseil municipal approuve à l'unanimité la proposition ci-dessus et décide d'inscrire les dépenses au budget 2015.**

D'autre part, les plantations d'arbres prévus devant la mairie ne seront pas réalisées suite aux remarques des personnes travaillant dans la mairie. D'autres types de plantations seront définis ultérieurement.

Point sur les commissions

Commission communication (Julien ADAMI)

Deux réunions ont eu lieu depuis le début du mandat, auxquelles 8 personnes ont participé (4 élus et 4 non élus). Elles ont porté sur l'édition d'un bulletin papier et sur le site internet.

Le bulletin municipal sera réalisé 4 fois par an. Il sera alimenté par les articles écrits par les élus. Le prochain bulletin est prévu mi-janvier. Pour cela, les articles sont à faire parvenir à la commission communication pour début décembre. Ils doivent traiter d'un sujet particulier et précis.

Il est demandé à la commission communication de définir une trame de bulletin et un format d'article afin de mieux répondre aux impératifs de mise en page.

Concernant le site internet, il est prévu de se défaire de la publicité intempestive qui encombre le site. Pour cela, il faut basculer vers un contrat pro, nettement plus cher (32€ actuellement en accès espace web perso contre 50€ en espace web pro). Ainsi, le contrat sera renégocié pour avoir une offre qui corresponde à notre demande, avec un bon volume de stockage.

De plus, une réflexion est en cours sur le renouvellement complet du site (structure et présentation).

Il existe un site personnel, «... saint-satunin.com ». Ce dernier vient en concurrence au site municipal et est plus visible que le nôtre. Une discussion est en cours avec son propriétaire. Elle permettra de connaître ses intentions et de définir un compromis d'utilisation. En cas de désaccord, il sera étudié les moyens d'action concernant l'autorisation d'utilisation du nom de domaine « Saint-Saturnin » par un particulier.

Il est souhaité d'informer les habitants de l'adresse électronique du site municipal (www.saint-saturnin63.fr).

Commission Vie Economique et Touristique (Marie-Paule) (cf document)

Entre 15 à 20 participants se sont retrouvés 3 fois.

Trois thèmes ont été retenus ; Embellissement du village (maintien du label Plus Beaux Villages de France, partenariat avec Fondation du Patrimoine, rénovation des façades, utilisation de la rambarde sur la rue principale au droit de la propriété Passemard pour des expositions, sensibilisation des habitants aux gestes citoyens) Equipement en services pour les touristes (favoriser une large offre de restauration, renforcer l'activité de l'OT, améliorer la circulation vers les parkings, partenariat avec le collègue, ...) Stratégie de développement économique du village (étude de besoin des entreprises, étude sur le développement économique et touristique à 10 ans).

La Commission tourisme de la Communauté de Communes est prête à aider la commission communale pour conserver le label Plus Beaux Villages de France. Ainsi, le président de l'office du tourisme sera invité à la réunion municipale du 16 octobre, traitant du label.

Commission et Sous commission Travaux (Gérard)

La sous commission Voirie s'est réunie le 18 sept. Un état des lieux de l'ensemble de la voirie est en cours. Une représentation graphique de cet état des lieux doit être réalisée.

La sous commission Bâtiment communaux s'est réunie le 23 sept afin de visiter les bâtiments communaux. Cette visite sera proposée aux élus (date à définir ultérieurement).

La sous commission Aménagement de bourg s'est réunie une fois pour travailler sur les traverses de bourg.

Commission solidarité (Maria)

Plusieurs réunions ont eu lieu afin d'organiser l'accueil des nouveaux habitants le 4 oct dernier. Une douzaine de personnes était présente à chaque réunion, dont une bonne représentativité des habitants de Chadrat. Beaucoup de travail a été effectué car recenser les nouveaux arrivants est assez complexe. Mais beaucoup d'échanges se sont faits par mail.

Il y a eu un bon retour de la manifestation, et en particulier du livret. Ce dernier est disponible au secrétariat. Il sera numérisé afin de le communiquer sur le site internet. De plus un article a été publié dans le journal la montagne de Jeudi 9 oct.

La commission souhaite répondre à la demande de tisser du lien avec les habitants. Ainsi, d'autres projets sont à l'étude.

Commission Embellissement et Sécurité (Anne-Sophie)

Les groupes ont été restructurés avec les autres commissions afin d'être plus constructif.

Ainsi une sous commission embellissement a été créée. Elle s'est réunie en Juillet afin de faire un état des lieux des possibilités d'actions sur la commune par une visite des villages. Cependant seul un tiers des biens communaux a pu être visité lors de cette réunion. Ceci se poursuivra et permettra de formaliser un fichier .ppt avec des photos.

De plus, un recensement des panneaux touristiques sera réalisé afin de les rénover et compléter. Exemple du panneau du four à chaux proposé par Mr VERMOREL.

La sous commission Sécurité est gérée par Guy GALLAIS. Elle a travaillé sur la mise en place des radars et sur la circulation dans la ville.

Commission jeunesse (Maité)

Deux réunions ont été organisées où étaient présents 13 habitants et 5 élus

Une rencontre avec les jeunes s'est déroulée le 27 sept. 47 personnes de 6 à 20 ans ont participé. Elle a donné lieu à un compte rendu. Les demandes de chacun ont été regroupées par tranche d'âge. Les plus grands demandent un

local. Sa gestion (participation, responsabilité, encadrement...) doit être définie avec les usagers qui se proposent d'assurer la gestion des locaux et d'en prendre les responsabilités.

La tranche d'âge intermédiaire souhaite l'aménagement d'un terrain multisport (volley, basket, ...).

Les plus jeunes désirent des jeux de type tyrolienne, araignée, ...

Concernant le parc à jeu, une rencontre a été organisée avec un spécialiste. Il en a été conclu que les jeux sont de bonne qualité mais doivent être réparés avec les pièces d'origine pour être aux normes. Ainsi, il a été demandé de chiffrer les pièces et l'intervention de la réparation. La question de la fermeture du parc n'apparaît pas prioritaire. Cependant, le problème d'excréments des animaux doit être solutionné.

Commission associations (Odile)

La 3^{ème} réunion a eu lieu le 9 sept, où étaient présents une quinzaine de personnes et 5 élus.

Il a été abordé :

- ↳ la présence des associations lors de l'accueil des nouveaux arrivants : les associations étaient représentées le 4 oct
- ↳ la mise en place d'un calendrier des manifestations
- ↳ les demandes d'occupation des salles. Ceci est problématique, mais les demandes se règlent point par point.

Le maire rappelle que les décisions sont prises par les élus en conseil municipal et pas en commission. Les commissions proposent uniquement des avis.

Commission urbanisme (Sylvie)

7 élus et 25 habitants se sont réunis deux fois en réunion plénière.

La sous-commission Urba et PLU est chargé actuellement de relire le diagnostic du PLU (répartition par groupe).

La sous-commission Patrimoine et AVAP travaille sur l'appel d'offre de l'étude de création d'une AVAP. 7 offres ont été déposées. Les plis seront ouverts le 13 oct. Une seconde réunion de la CAO est prévue le 23 octobre pour l'analyse des plis.

La sous commission Habitat et Environnement a présenté les différents thèmes (façades, locatif, maîtrise de l'énergie).

Commission finance (Marie-Paule) se réunira le 4 novembre prochain.

Le conseil municipal décide que les comptes rendus des commissions seront archivés sous format papier au secrétariat municipal afin d'être consultable par tous.

De plus, le Maire remercie les participants aux commissions qui depuis 6 mois ont réalisé un travail important. Il ne souhaite pas participer aux commissions pour raison éthique afin que chaque commission s'approprie son domaine de compétence. Cependant, il y a eu deux exceptions, une lors d'une commission travaux, car le groupe de pilotage a sollicité le maire et une pour la commission jeunesse pour affirmer l'importance des sujets liés à la jeunesse pour la municipalité.

Question diverse

Un **agenda google** (numérique) a été mis en place afin de faciliter la réservation des salles communales. Il remplacera l'agenda papier actuellement utilisé. Les élus seront invités à consulter l'agenda numérique. Cependant, **les réservations seront inscrites par le secrétariat.**

Le prochain conseil municipal est prévu le 8 novembre à 8h30.

La séance est levée à 12h30.